

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 JUIN 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL  
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC  
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X01000193d8-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

14

**FINANCES : 6. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe du Crématorium.**

M. PEYRE

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer, comme pour le Budget Principal, sur la Décision Modificative du budget annexe du crématorium.

## **DECISION MODIFICATIVE**

La décision modificative (DM) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Il est également un budget d'ajustement. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, le DM ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

## **6. BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

**En section de fonctionnement, les recettes** sont proposées à hauteur de **771 661,33 €** et sont constituées par l'excédent antérieur reporté (chapitre 002).

**En dépenses**, la somme de **1 450 €** est inscrite, 1 100 € au titre de la provision pour dépréciation, 200 € correspondant aux intérêts moratoires et 150 € d'ICNE.

**En section d'investissement, les recettes** s'élèvent à **220 913,43 €** correspond au solde

d'exécution, chapitre 001.

**En dépenses la somme de 93 618,23 €** correspond aux restes à réaliser reportés.

Ces propositions sont retracées en annexe 6.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe du Crématorium la somme de 992 574,76 € en recettes et 95 068,23 € en dépenses ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGault, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOuARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024**

**ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024**